

Nouméa, le 9 novembre 2021

AVIS AUX OPERATEURS
Campagne d'attribution des quotas individuels d'importation
pour l'année 2022

La Direction des affaires économiques (DAE) informe les opérateurs de l'ouverture prochaine de la campagne annuelle d'attribution des quotas individuels d'importation pour l'année 2022. Celle-ci débutera **le lundi 29 novembre 2021 et se terminera le vendredi 17 décembre 2021 à 16h00**. Aucune demande ne sera prise en compte après cette date.

La DAE souhaite rappeler aux opérateurs que les modalités d'attribution et de répartition des quotas sont définies par le code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie (articles Lp. 413-17 à 413-18 et R. 413-7) qui dispose que :

- le coefficient de performance utilisé pour attribuer les contingents annuels entre les opérateurs prend en compte l'utilisation des quotas octroyés l'année précédente. Il est donc important pour les opérateurs de restituer les quotas 2021 non utilisés et voués à ne pas l'être ;
- une entreprise ne peut être attributaire d'un quota individuel :
 - pour des produits de négoce n'entrant pas dans la définition de son activité principale ou secondaire,
 - si l'entreprise ou l'une des entreprises appartenant au même groupe est bénéficiaire de la mesure de régulation de marché concerné.
- un quota individuel ne peut être ni cédé, ni transmis à une autre entreprise et ne peut être sollicité pour le compte d'un tiers.

Le formulaire de demande d'attribution de quotas individuels pour l'année 2022 sera disponible à compter du lundi 29 novembre 2021 sur notre site internet : <https://regulation-de-marche.gouv.nc>. Il sera également transmis aux opérateurs par courriel.

Le directeur des affaires économiques

Contact :

Direction des affaires économiques
Service du marché intérieur et des investissements (SMII)
Tél. : 23.26.64 ou 23.22.59
Courriel : quotas.dae@gouv.nc




Gérard COLOMINA